EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE
2 Rue de la Fontaine St Symphorien
78830 BONNELLES

MAITRE D'OUV.

COMMUNE DE BONNELLES **22 Rue de la Libération**
78830 BONNELLES

ARCHITECTE

Cabinet d'Architecture FIRON
47 bis Boulevard MICHELET
78250 HARDRICOURT
Tél. 01 34 74 45 30 Fax 01 30 99 47 53
agence@architecture-firon.com

PC	PERMIS DE CONSTRUIRE
-4/4-	Dossier spécifique sécurité incendie
	JUIN 2019

IND.	DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
0	14/06/2019	Mise au point du dossier spécifique Sécurité Incendie

N

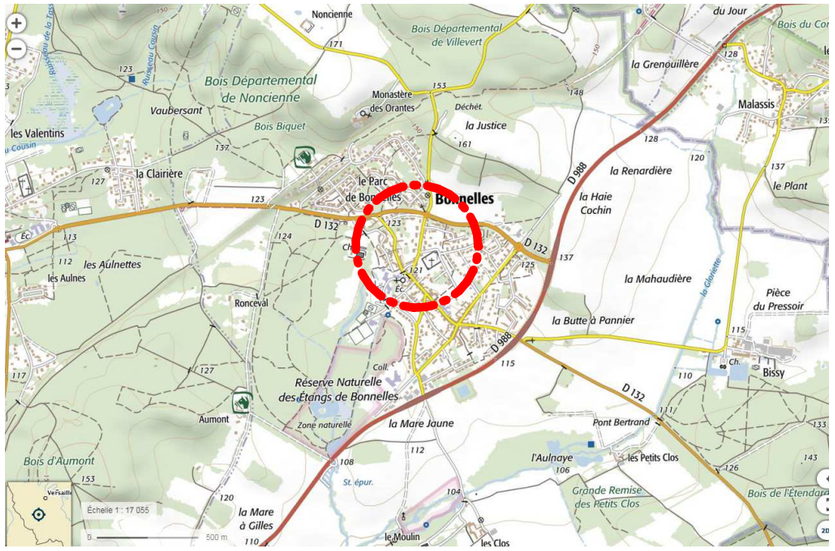

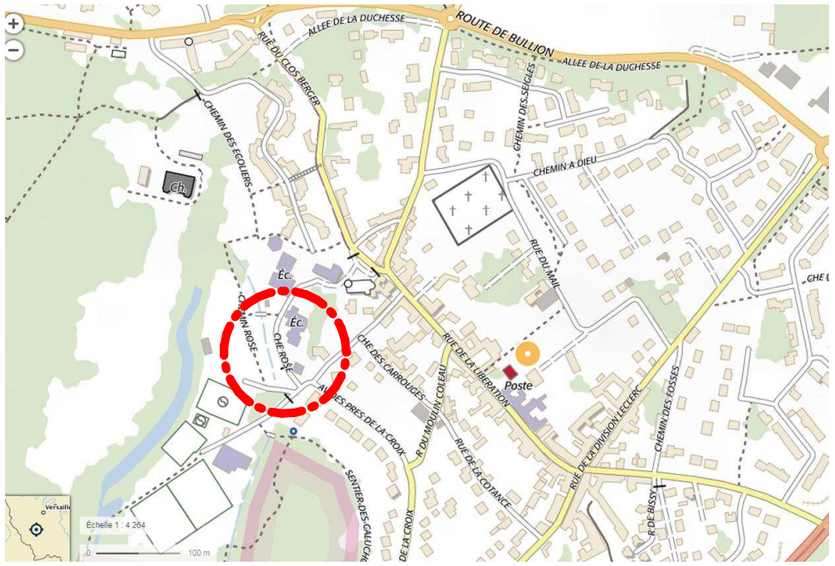

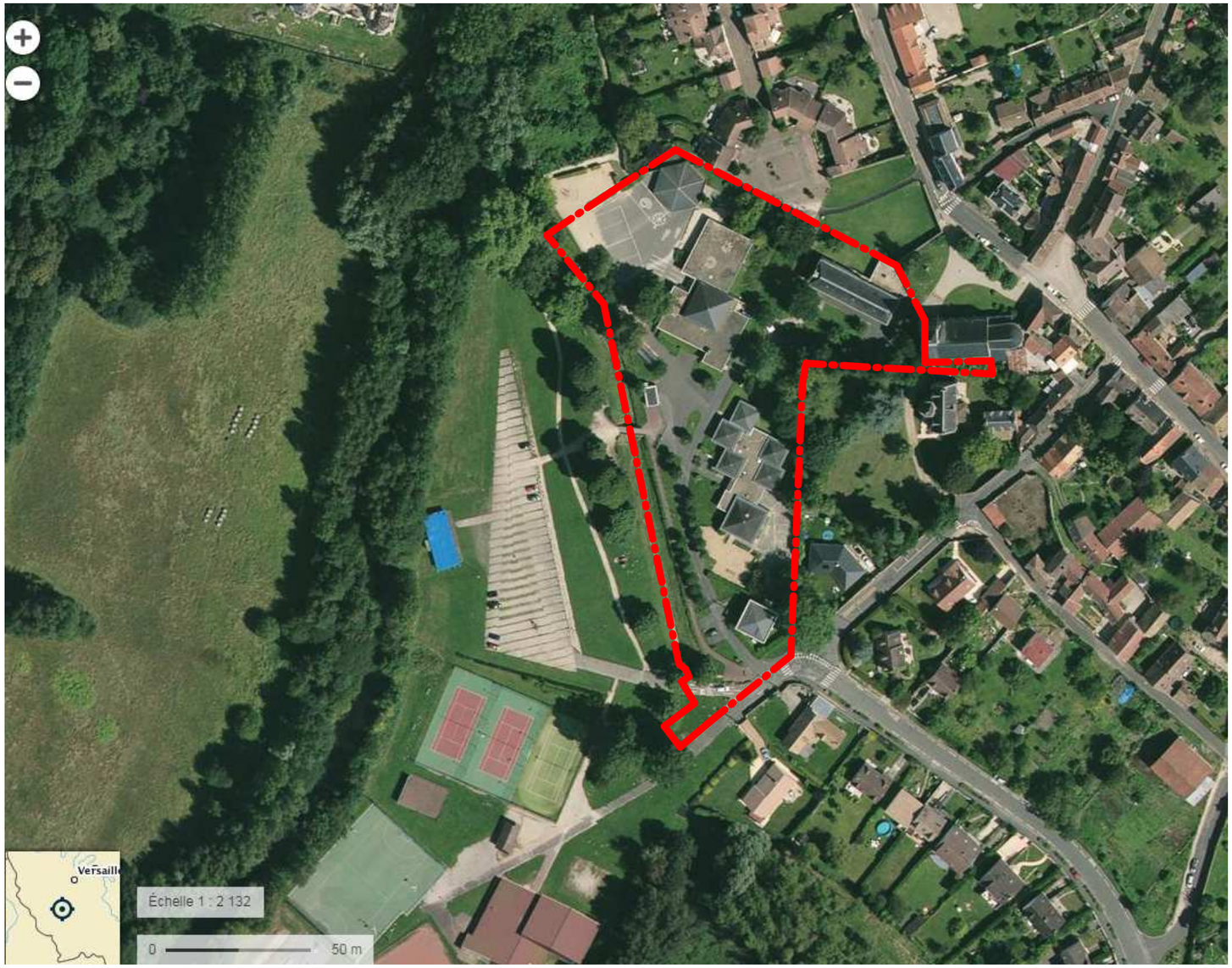

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.01	Plan de situation - Ville		
					Ech.		JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019	0

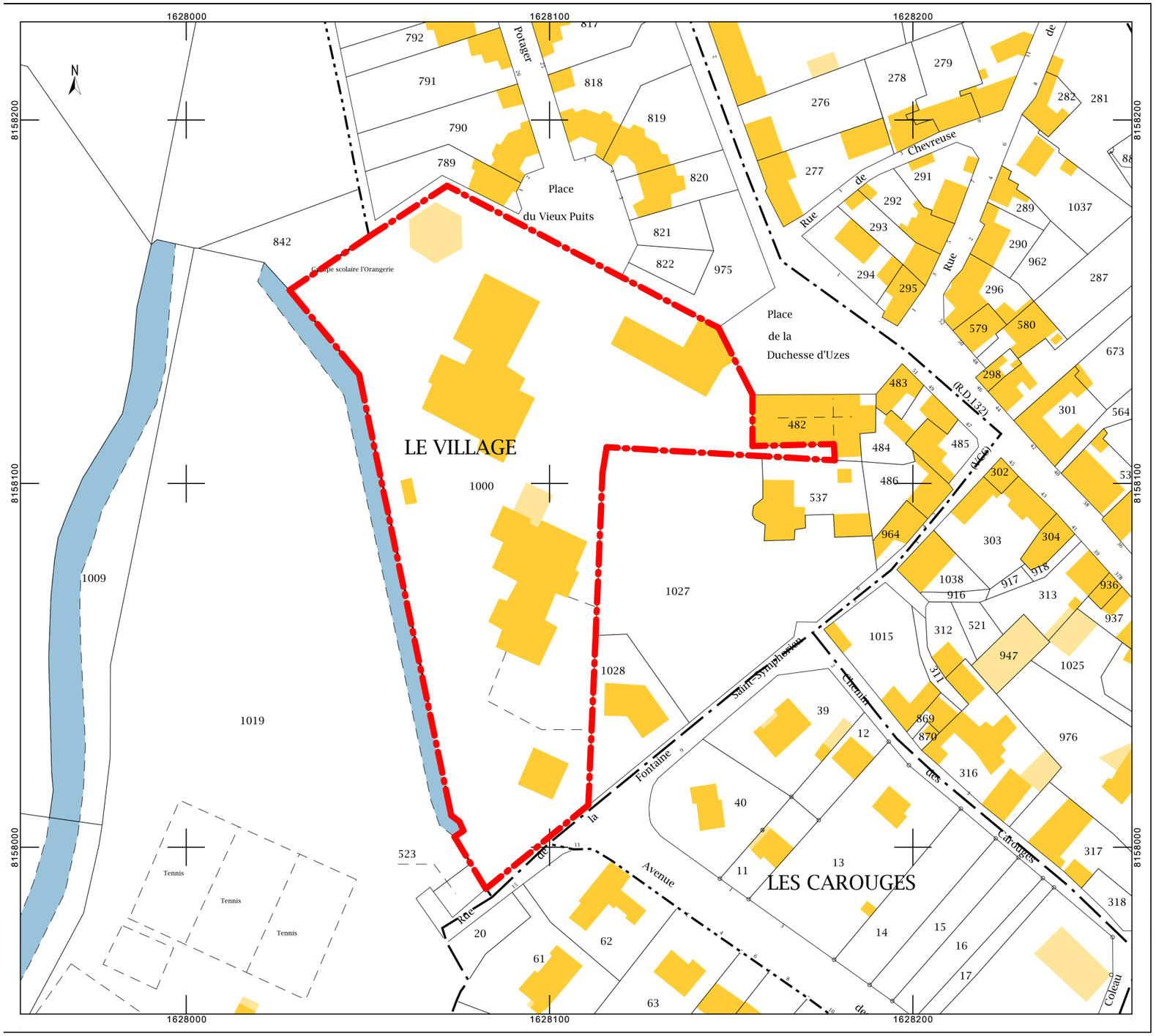

Références de la parcelle 000 A 1000

Référence cadastrale de la parcelle	**000 A 1000**
Contenance cadastrale	**11 534 mètres carrés**
Adresse	**2 RUE LA FONTAINE ST SYMPHORIEN 78830 BONNELLES**

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.02	Plan de situation - Cadastre Ind 0		
					Ech.		JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019	0

Parcelle concernée par le projet:
Parcelle A n°1000 :
11534m²

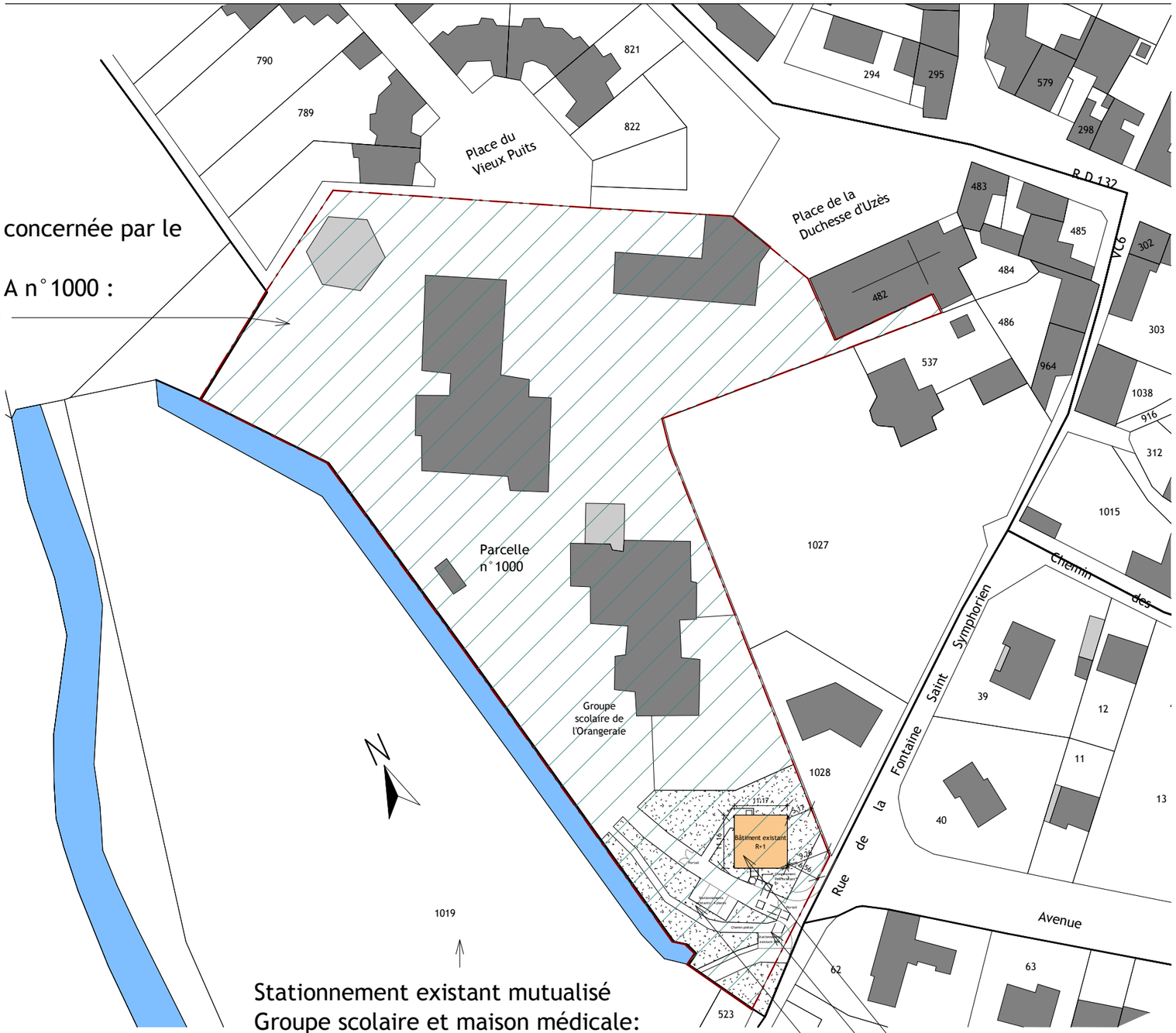

Stationnement existant mutualisé
Groupe scolaire et maison médicale:
122 places dont 5% PMR

Plan de Masse - Etat existant
1 : 1000

Plan Masse existant- zoom
1 : 500

Maison médicale

Maison médicale :
stationnement existant PMR

Stationnement existant : 4 places

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.03	Plan de masse - Etat existant		
					Ech.	Comme indiqué	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

Parcelle concernée par le projet:
Parcelle A n°1000 :
11534m²

Plan de Masse - Etat Projeté
1 : 1000

Stationnement existant mutualisé
Groupe scolaire et maison médicale:
122 places dont 5% PMR

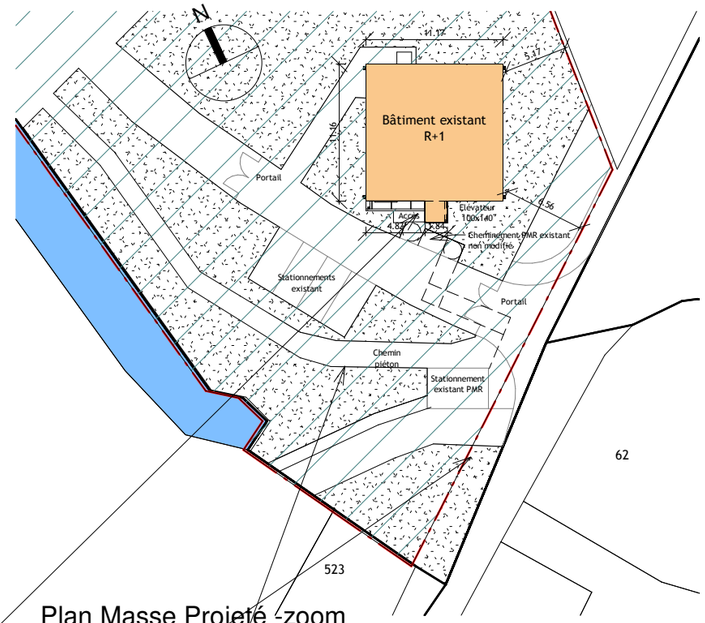

Plan Masse Projeté -zoom
1 : 500

Maison médicale

Maison médicale :
stationnement existant PMR

Stationnement existant : 4 places

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.04	Plan de masse - Etat projeté		
					Ech.	Comme indiqué	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

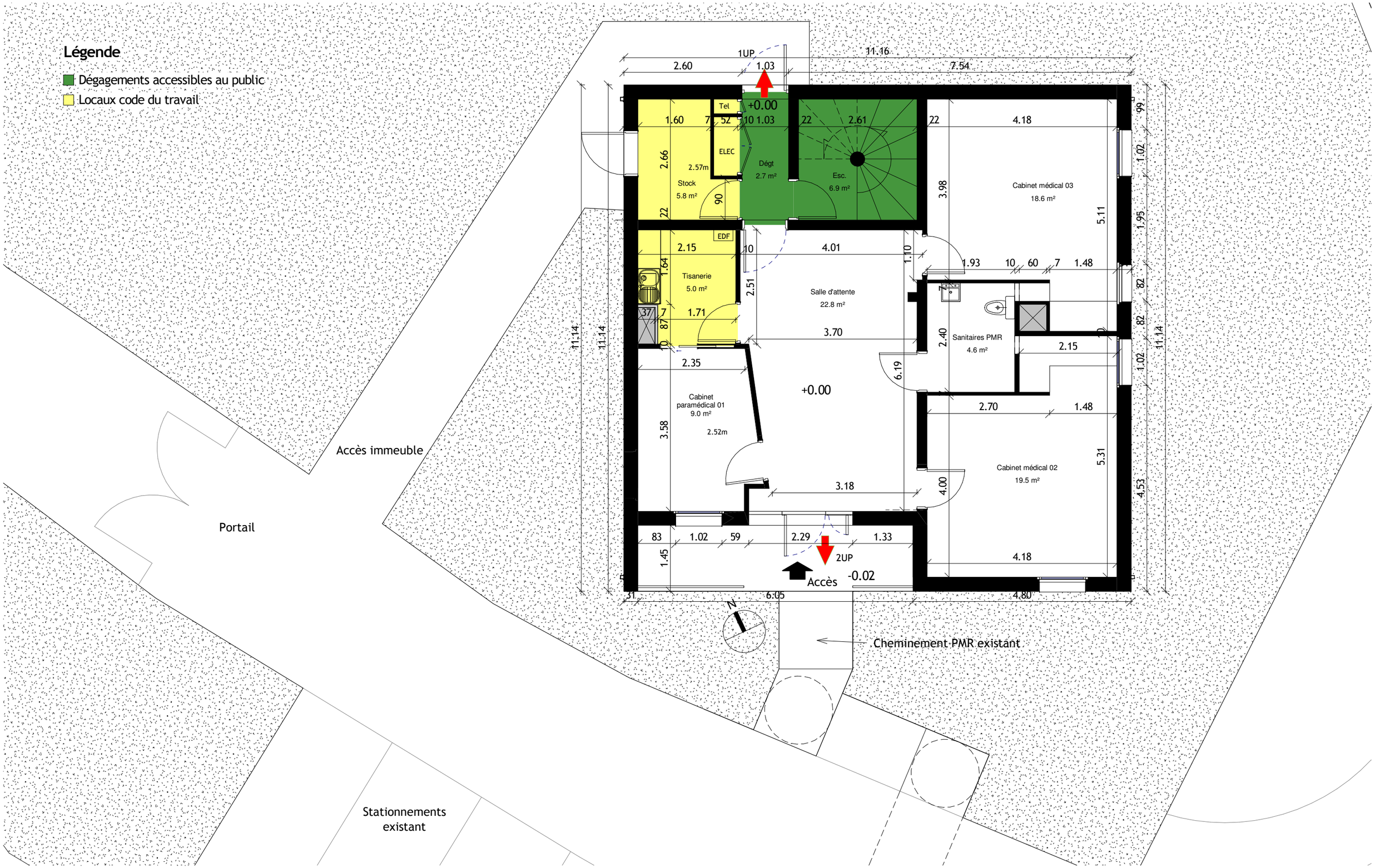

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.05	Plan niveau R0 - Etat existant		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.06	Plan niveau R0 - Etat projeté		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

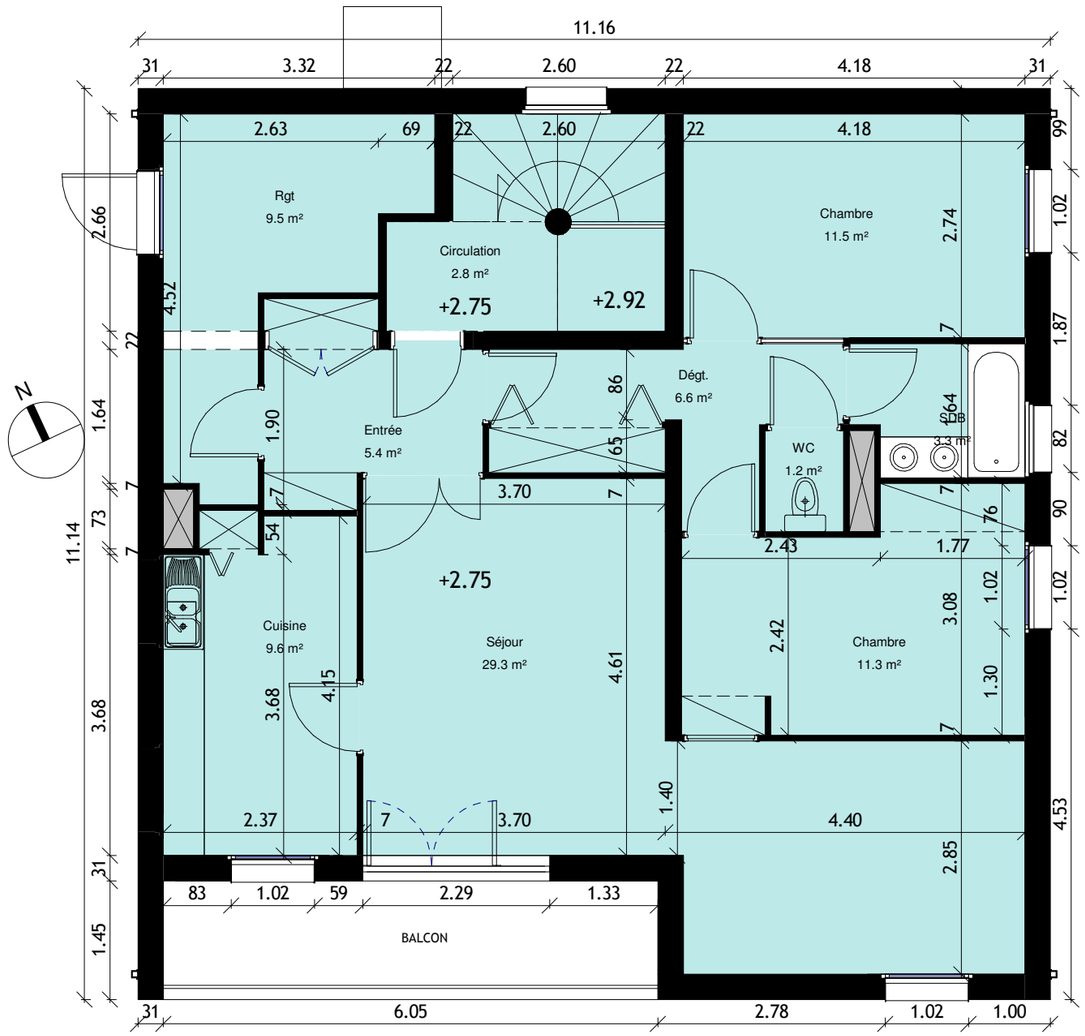

Légende

logement

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.07	Plan niveau R+1 - Etat existant		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

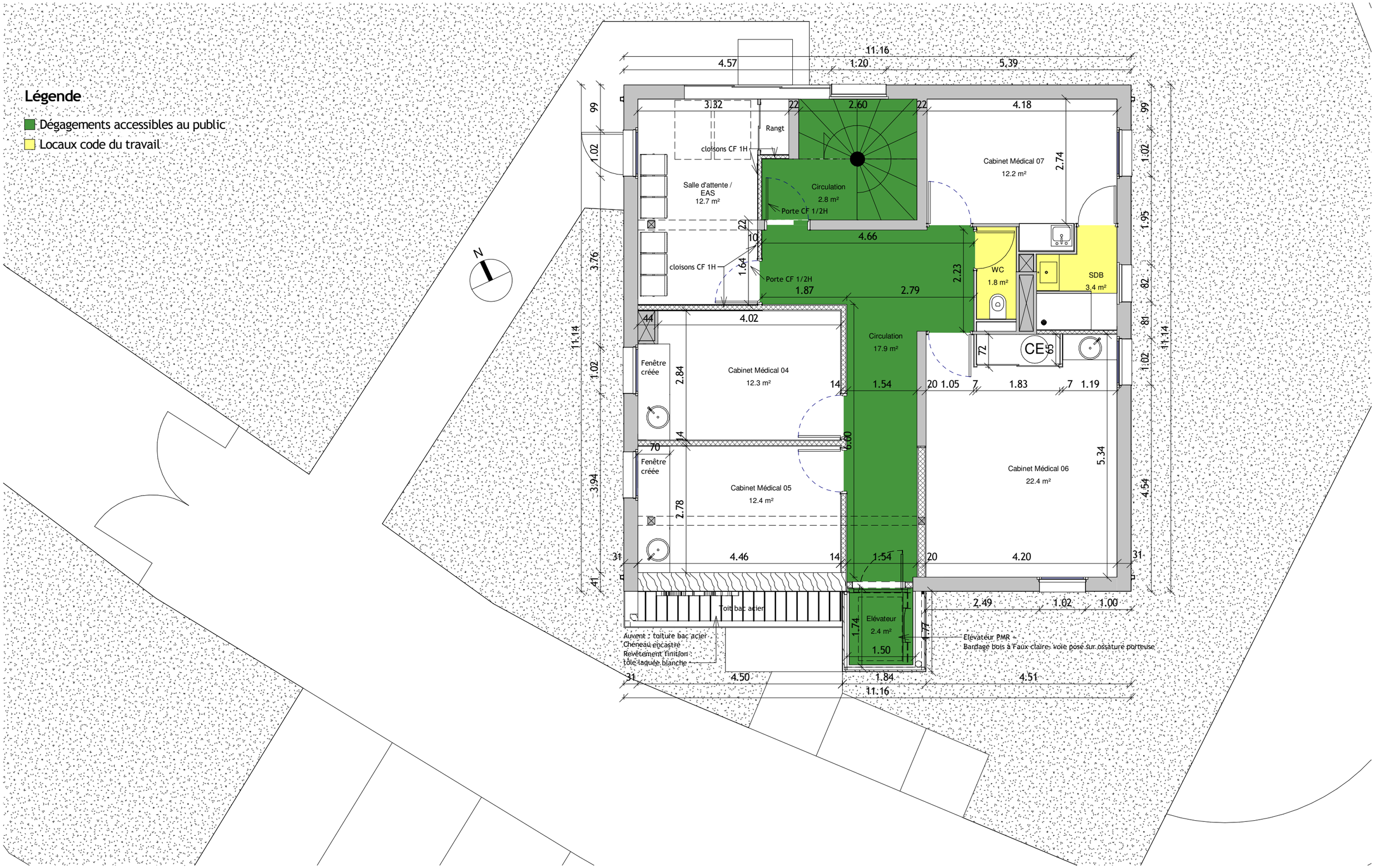

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.08	Plan niveau R+1 - Etat projeté		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

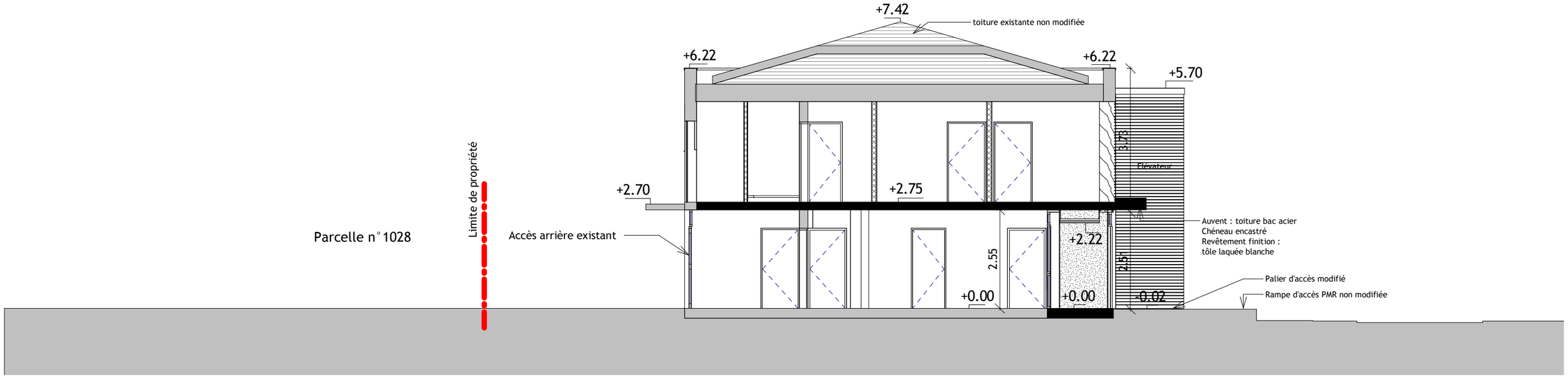

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.09	Coupe du terrain et de la construction		
					Ech.	1 : 100	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

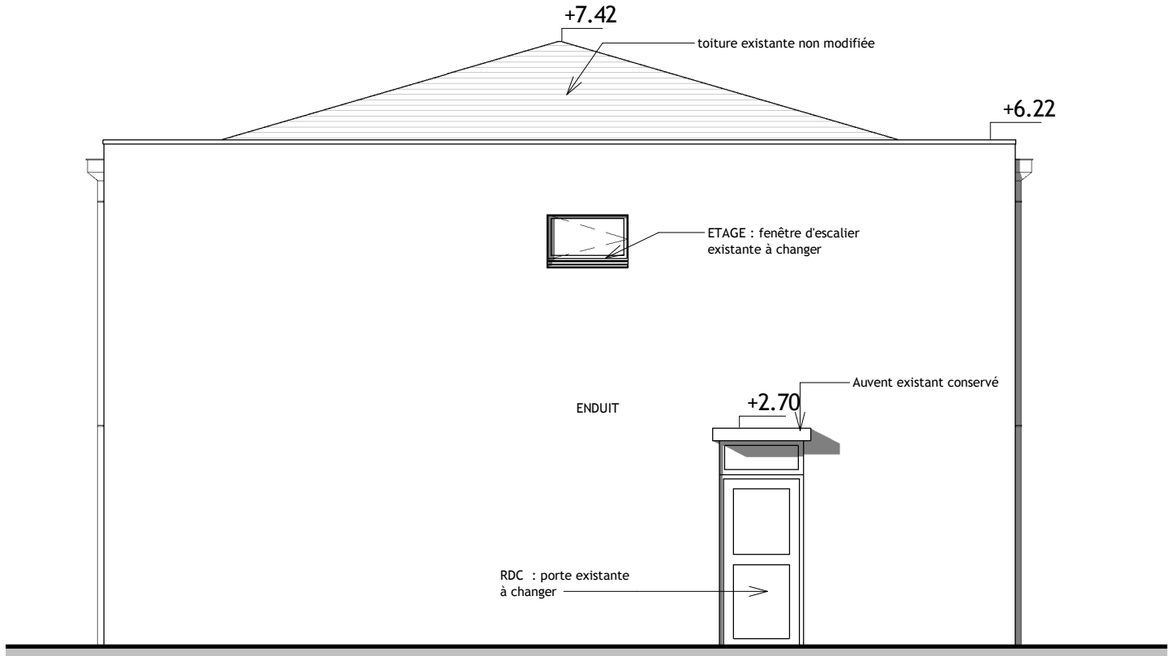

Elévation Nord-Est - Etat existant

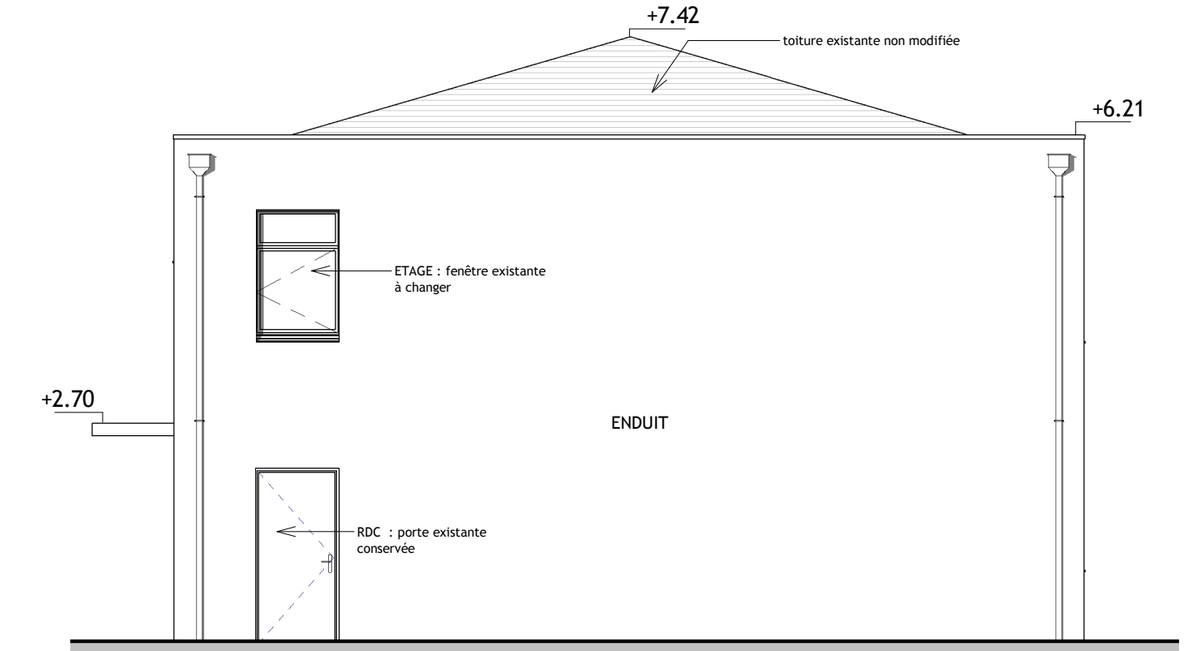

Elévation Nord-Ouest - Etat existant

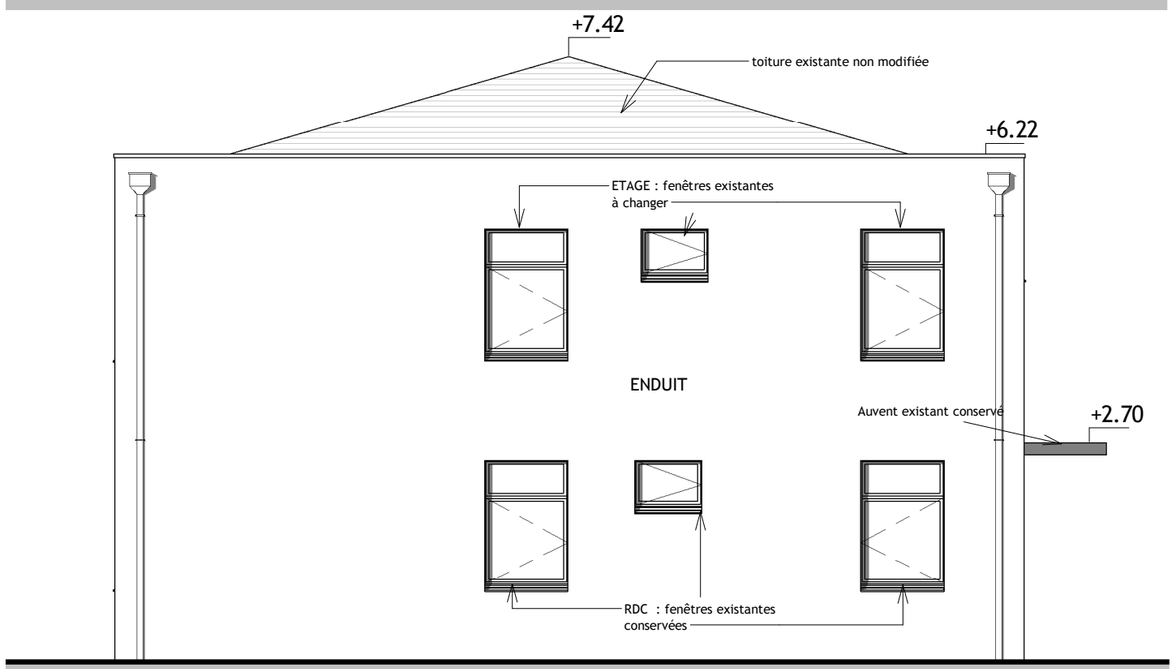

Elévation Sud-Est - Etat existant

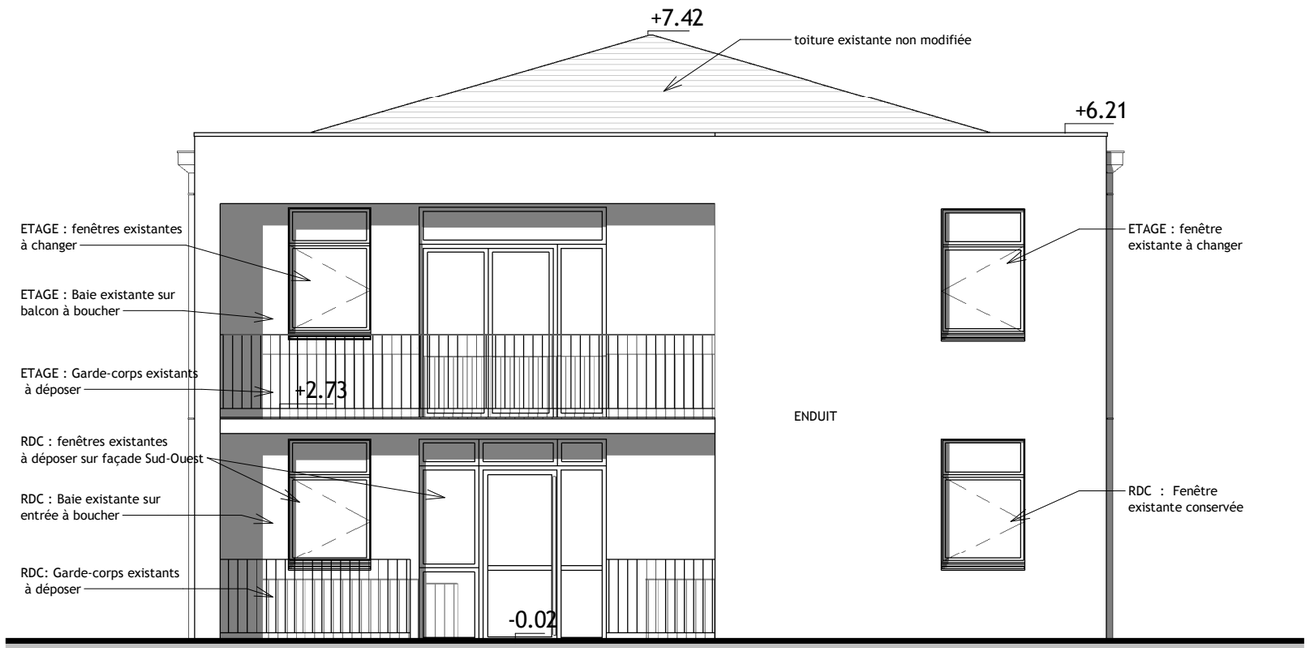

Elévation Sud-Ouest - Etat existant

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.10	Elévations - Etat existant		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

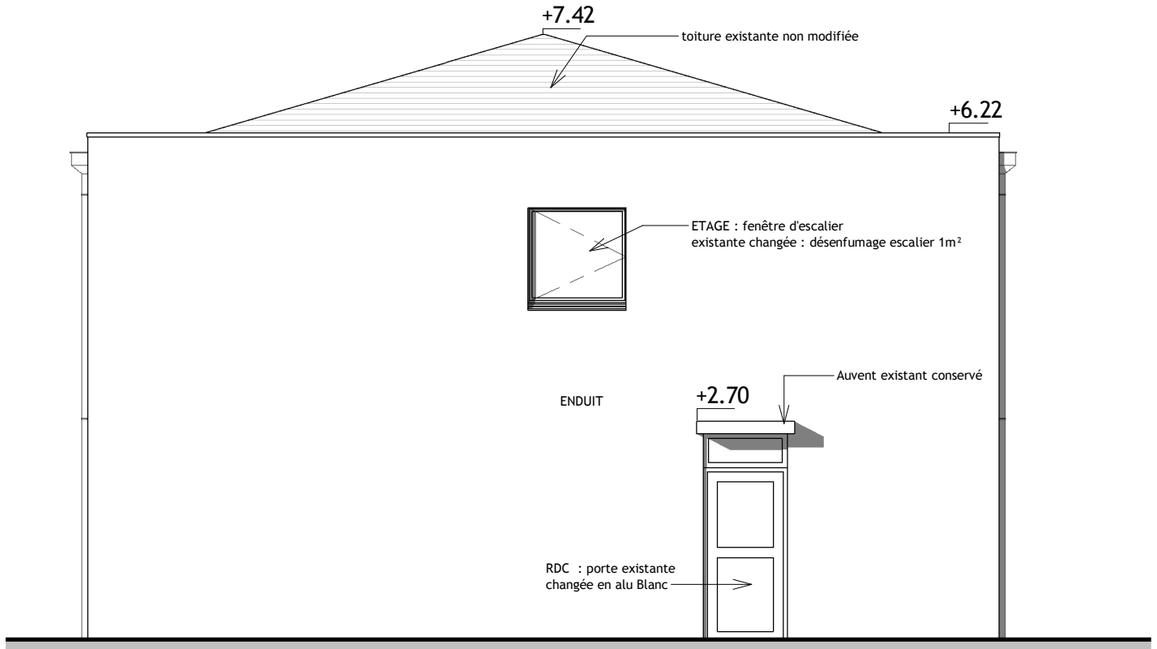

Elévation Nord-Est - Etat Projeté

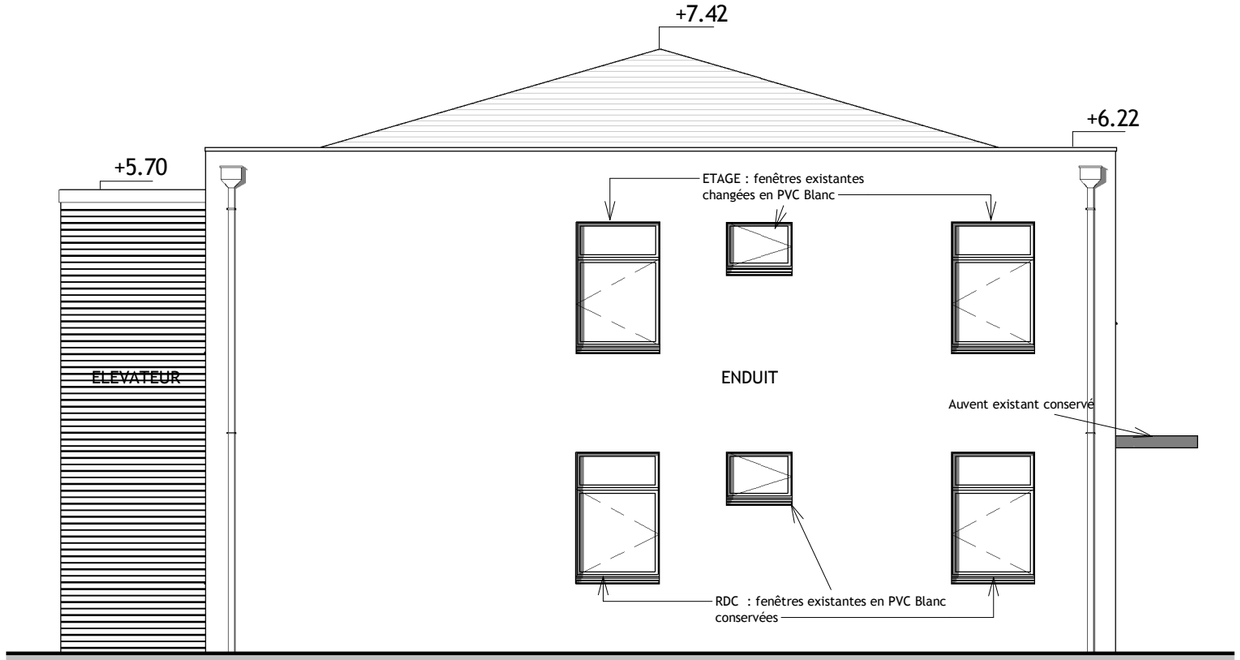

Elévation Sud-Est - Etat Projeté

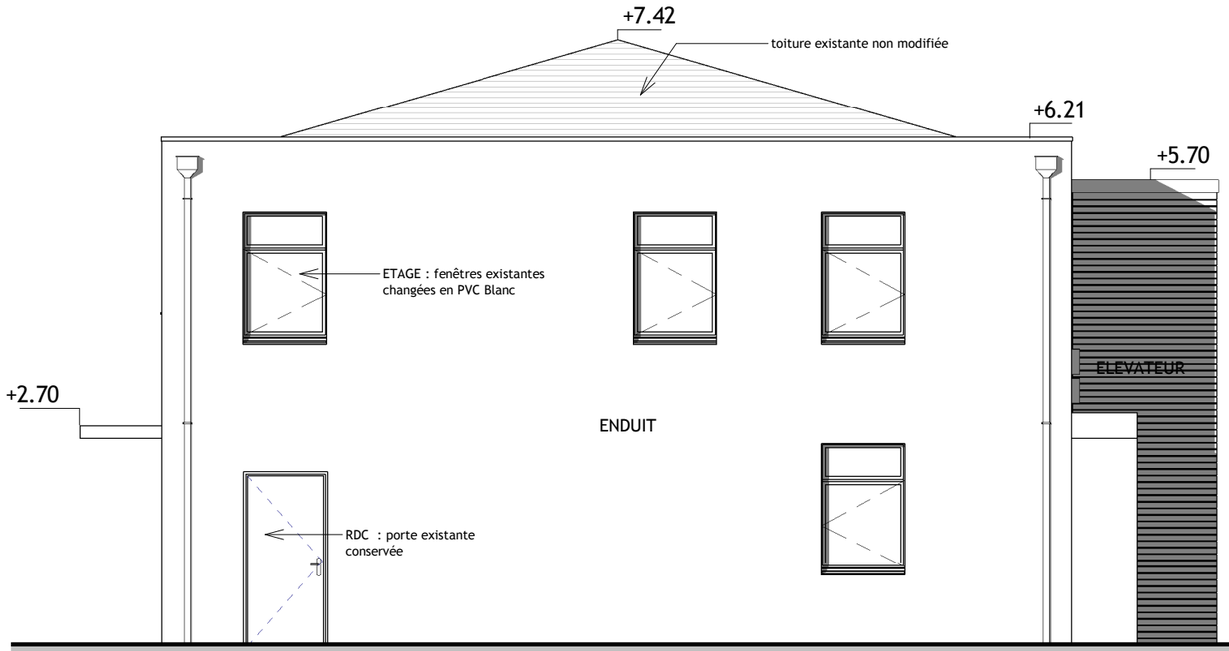

Elévation Nord-Ouest - Etat Projeté

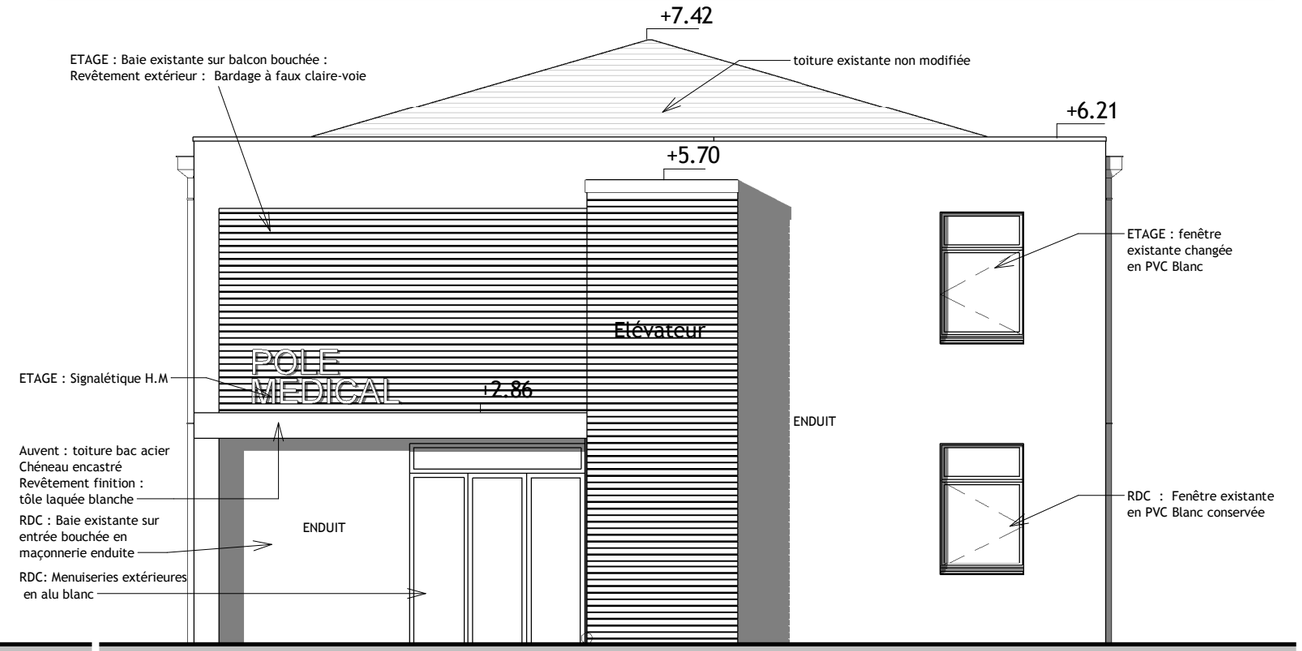

Accès principal

Elévation Sud-Ouest - Etat Projeté

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.11	Elévations - Etat projeté		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

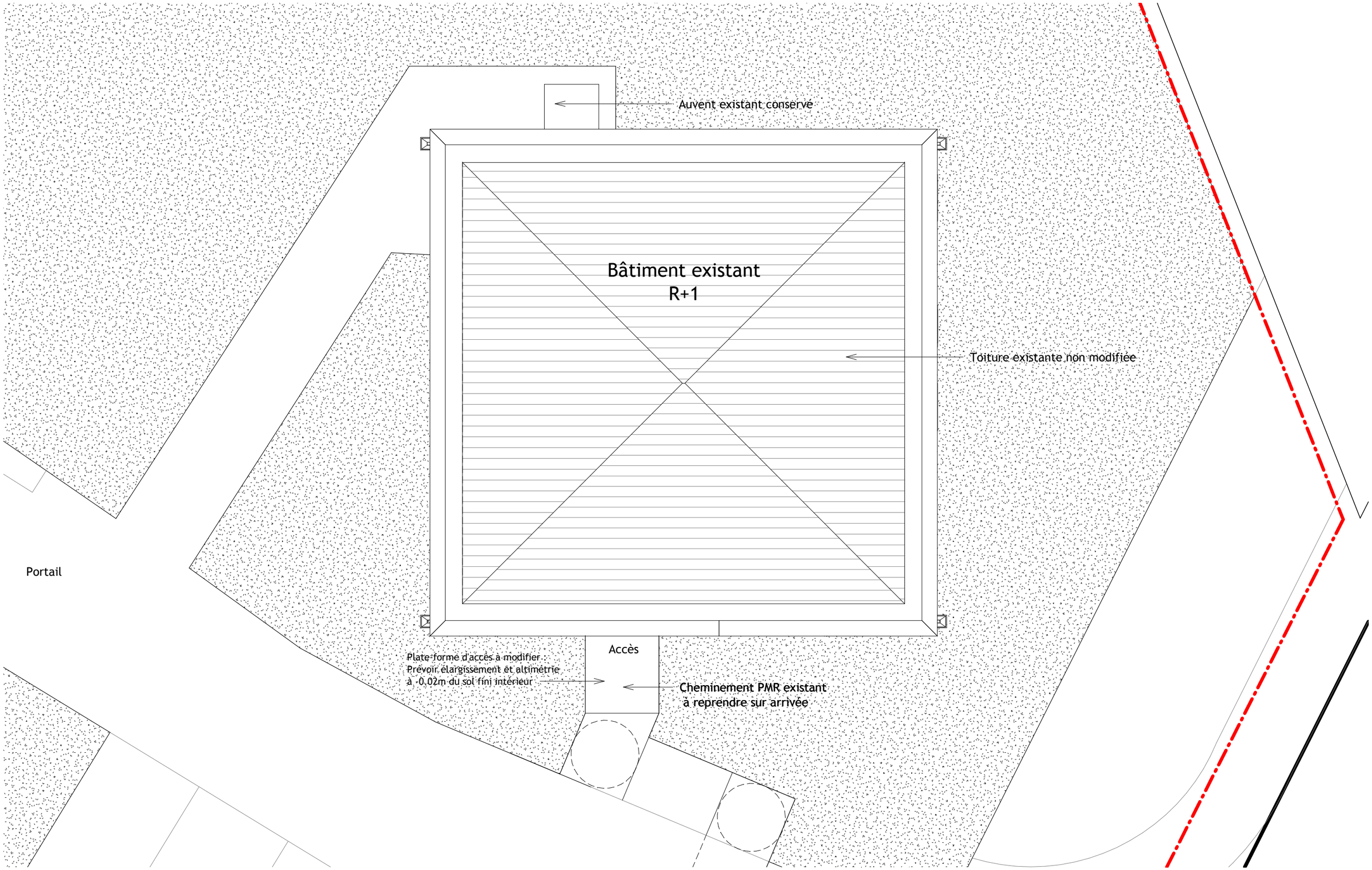

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.12	Plan toiture - Etat existant		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

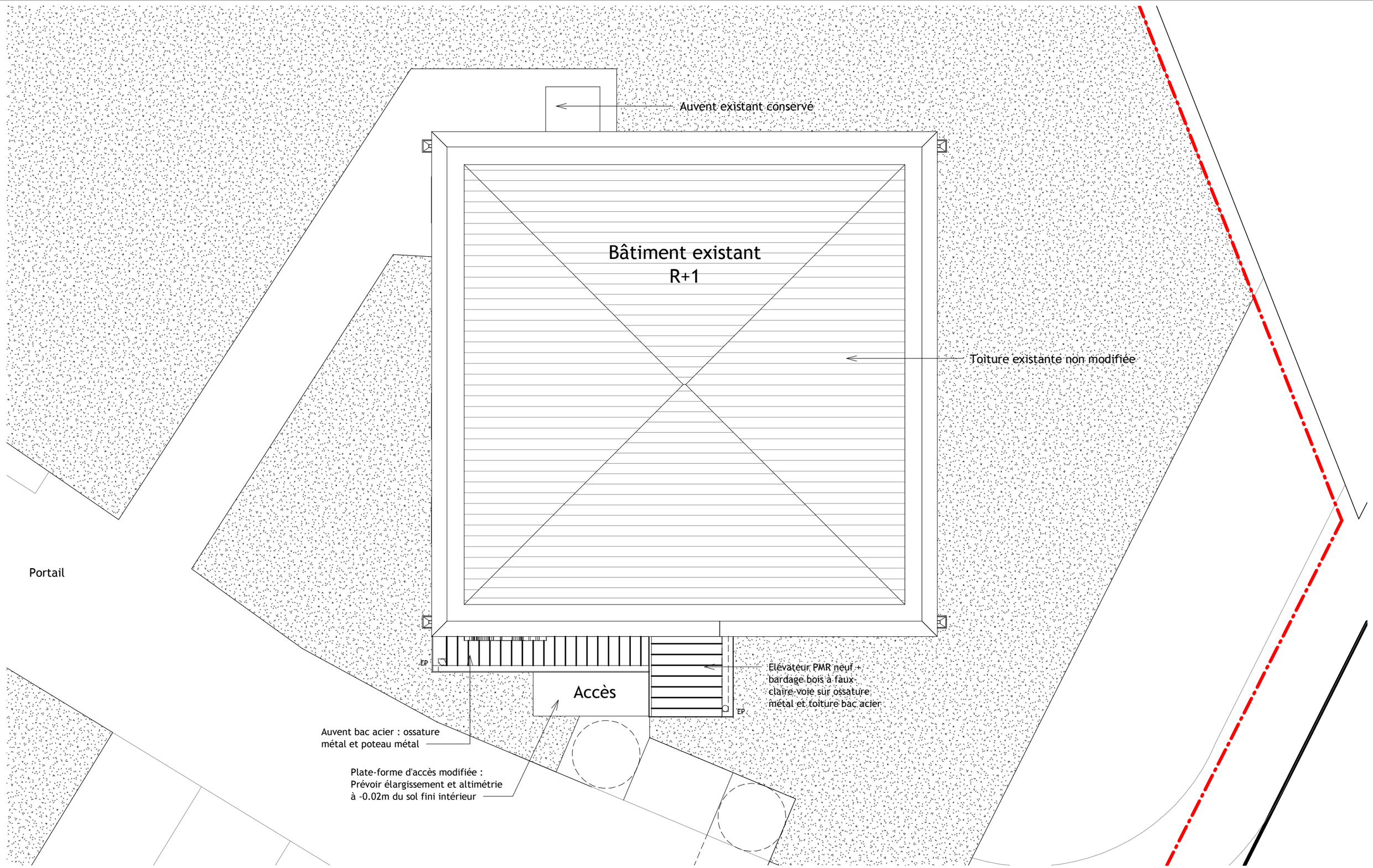

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE 2 Rue de la Fontaine St Symphorien 78830 BONNELLES	Maître d'Ouvrage COMMUNE DE BONNELLES 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES		Maître d'Oeuvre Cabinet d'Architecture FIRON 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT	PC 40	PERMIS DE CONSTRUIRE			
					10.13	Plan des toitures - Etat projeté		
					Ech.	1 : 75	JUIN 2019	Indice révision 14/06/2019 : 0

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BONNELLES
22 Rue de la Libération
78830 BONNELLES

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE
2 Rue de la Fontaine Saint-Symphorien
78830 BONNELLES

PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'œuvre

Cabinet d'Architecture Firon
47bis Bld Michelet
78250 Hardricourt
Tel : 01.34.74.45.30 – Fax : 01.30.99.47.53
Email : mailto:agence@architecture-firon.com

PC40 NOTICE SECURITE INCENDIE – Ind 0

Juin 2019

1/ PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension d'une maison médicale existante située à BONNELLES (78).
Il s'agit d'une construction existante à R+1. Le niveau R0 est occupé par la Maison Médicale existante que les élus souhaitent développer ; le logement existant inoccupé est restructuré, et change de destination : l'activité envisagée en Maison Médicale permet l'installation de 4 cabinets médicaux supplémentaires et de différents praticiens.

Le RdC existant en Maison Médicale comporte :
3 cabinets de consultations et une salle d'attente traversante
Une Tisanerie, avec kitchenette
Un sanitaire PMR public
1 local technique
Ce niveau est inchangé dans le futur projet, hormis la mise en place de portes conformes sur les dégagements extérieurs et sur l'escalier.

Un escalier existant relie les 2 niveaux ; cet escalier cloisonné est prévu désenfumé (voir article concerné).

Le R+1 existant est un logement.
Le projet propose une restructuration de l'étage en Maison Médicale comportant :
4 cabinets de consultations
1 salle d'attente - EAS
1 rangement
1 sanitaire réservé au personnel

L'ensemble des niveaux est prévu desservi dans le projet par un élévateur PMR.
Le bâtiment comporte un RdC accessible de plein pied ; le niveau R+1 est situé à 2.75m au -dessus du niveau R0.

L'établissement ne comporte pas d'accueil.

2/ REGLEMENTATION APPLICABLE

Arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif aux petits établissements.
Code du Travail.

3/ CALCUL DES EFFECTIFS

Au RDC, l'ancien effectif indiqué sur le précédent permis doit être calculé en application de l'art. U2 § 1: il est comptabilisé 8 personnes par cabinet de consultation.

RDC : Effectifs : 8 x 3 = 24 personnes à ce niveau. Public : 21 pers / Personnel : 3 pers

ETAGE : Effectifs : 8 x 4 = 32 personnes à ce niveau. Public : 28 pers / Personnel : 4 pers
Requis 1 escalier de 1UP. (Pas de dégagement accessoire dans la mesure où le dernier plancher est à moins de 8m).

Effectif TOTAL sur les 2 niveaux:
32+24 = 56 personnes. Public : 49 pers / Personnel : 7 pers

4/ CLASSEMENT PROPOSE

Le rez-de-chaussée de l'établissement a déjà été aménagé en 2015 en Maison Médicale ; cet aménagement a fait l'objet d'un dépôt de permis validé -avec avis favorable- par les services instructeurs du SDIS. Le classement initial de l'établissement était en 5ème catégorie de type W. Dans le cadre de l'extension de la Maison Médicale, nous proposons le classement suivant :

Effectif inférieur à 100 personnes, seuil de la 5ème catégorie en application de l'art. PE2 §1.

ERP de 5ème catégorie

Type PU : Etablissement de soins
Sans locaux à sommeil

5/ CONSTRUCTION / DEGAGEMENT / GAINES :

Construction et desserte :

La desserte est assurée par la voie privée existante, située proche de la Rue de la Fontaine Saint-Symphorien ; toutes 2 possèdent les caractéristiques propres aux voies engins.
La défense extérieure est assurée par un poteau incendie normalisé de DN 100mm situé à moins de 60m (n°24 – 120m3/h – 5.8 bars)
L'établissement possède 2 façades accessibles.

Le plancher bas du niveau le plus haut est à moins de 8m du niveau d'accès des secours, entre RdC et plancher bas du niveau R+1. Ce plancher existant est de degré CF 1H.

En application des articles PE5 et PU2, et en l'absence de locaux à sommeil, il n'est pas requis de stabilité au feu de la structure.

Pas de tiers contigu. L'établissement est isolé des tiers contigus par éloignement de plus de 5m. Les tiers en vis à vis se situent à plus de 12m de l'établissement.

Le bâtiment est constitué d'une structure béton pour les éléments porteurs ainsi que les façades.

Façades type maçonnerie enduit, bardage bois sur une partie du bâtiment en fermeture du balcon et en pourtour de l'élévateur, menuiseries métalliques ou PVC,
Couverture de l'auvent en bac acier.

Distribution intérieure :

Plancher haut inférieur à 8m, donc pas d'isolement requis entre locaux.
Le cloisonnement intérieur est prévu traditionnel.

Locaux à risques :

Pas de locaux à risques prévus à l'étage, mais un Espace d'attente sécurisé doit être mis en place.

Dégagements :

RdC : 3 cabinets de consultation de 8 personnes = 24 personnes.
Requis 1 Issue de 1UP + 1 dégagement accessoire.
Réalisé : 1 Issue de 2UP directement sur l'extérieur et 1 Issue de 1UP sur l'arrière du bâtiment.

R+1 : 4 cabinets de consultation de 8 personnes = 32 personnes.
Requis 1 escalier de 1UP. (Pas de dégagement accessoire dans la mesure où le dernier plancher est à moins de 8m).
L'escalier existant est conservé en l'état. La largeur de passage est supérieure à 0.90m.

Total établissement : 56 personnes.
Requis : 2 dégagements de 0.90m <u>ou</u> 1 dégagement de 1.40m et 1 dégagement accessoire
Réalisés : 1 dégagement de 1.40m complété par 1 dégagement de 0.90m totalisant 3UP.

Il n'existe pas de cul de sac de plus de 10m.
Distance maximale à parcourir inférieure à 30m.

Gaines :
Les conduits et gaines sont coupe-feu de traversée 1/4 heure.

Réactions au feu :
Les réactions au feu suivantes seront respectées pour les locaux aménagés :

- Revêtement sol : M4
- Plafonds : M1
- Revêtements muraux : M2
- Gros mobilier : M3

Désenfumage :
Le désenfumage de l'escalier est assuré par 1 exutoires de 1m², situé en façade et muni d'un tirez-lâchez (1 seul requis).

Pas de local supérieur à 300m², ni de local aveugle supérieur à 100m².
Donc pas de désenfumage des locaux.
Circulation de moins de 30m ne desservant pas de locaux à sommeil.
Donc pas de désenfumage des circulations.

Chauffage / Ventilation :
Chauffage type électrique .
VMC : A fonctionnement permanent pour les sanitaires et la kitchenette.
Kitchenette de moins de 20kW.

Installations électriques :
Les installations électriques seront conformes aux articles EL/EC et à la norme NF C15.100 et à l'arrêté du 14 Novembre 1988.

Eclairage de sécurité :
L'éclairage de sécurité d'évacuation et d'ambiance sera réalisé par des blocs autonomes.

Ascenseurs :
Elévateur neuf, avec attestation de conformité CE.

Moyens de secours :
Extincteurs portatifs à eau pulvérisé 6 l par 300 m², avec d < à 15 m pour atteindre un extincteur de tout point et au moins un extincteur par niveau, + extincteurs adaptés aux risques particuliers (extincteurs C02 près chaque armoire électrique…).

Affichage des plans et consignes de sécurité.

Alerte par ligne téléphonique. Affichage de l'interdiction de fumer.

Moyens d'évacuation des personnes en situation de handicap :
Création d'un EAS au niveau R+1.
Pas d'EAS au R0 dans la mesure où ce niveau est accessible de plein pied.

EAS, sur le palier d'escalier constitué de 2 emplacements.
. Parois CF 1h et porte CF1/2h avec ferme porte.
. Extincteur.
. BAES.
. Consignes.
. Téléphone
. Repérage sur la porte intérieure.

Lieu :

Date :

Maître d'Ouvrage :

Nom :

SIGNATURE ET CACHET :

Maître d'Oeuvre : Cabinet d'Architecture Firon

Nom : Laurent LOUBET

SIGNATURE ET CACHET :

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BONNELLES
22 Rue de la Libération
78830 BONNELLES

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE
2 Rue de la Fontaine Saint-Symphorien
78830 BONNELLES

PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'œuvre

Cabinet d'Architecture Firon
47bis Bld Michelet
78250 Hardricourt
Tel : 01.34.74.45.30 – Fax : 01.30.99.47.53
Email : mailto:agence@architecture-firon.com

PC40 NOTICE SECURITE INCENDIE – Ind 0

Juin 2019

1/ PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension d'une maison médicale existante située à BONNELLES (78).
Il s'agit d'une construction existante à R+1. Le niveau R0 est occupé par la Maison Médicale existante que les élus souhaitent développer ; le logement existant inoccupé est restructuré, et change de destination : l'activité envisagée en Maison Médicale permet l'installation de 4 cabinets médicaux supplémentaires et de différents praticiens.

Le RdC existant en Maison Médicale comporte :
3 cabinets de consultations et une salle d'attente traversante
Une Tisanerie, avec kitchenette
Un sanitaire PMR public
1 local technique
Ce niveau est inchangé dans le futur projet, hormis la mise en place de portes conformes sur les dégagements extérieurs et sur l'escalier.

Un escalier existant relie les 2 niveaux ; cet escalier cloisonné est prévu désenfumé (voir article concerné).

Le R+1 existant est un logement.
Le projet propose une restructuration de l'étage en Maison Médicale comportant :
4 cabinets de consultations
1 salle d'attente - EAS
1 rangement
1 sanitaire réservé au personnel

L'ensemble des niveaux est prévu desservi dans le projet par un élévateur PMR.
Le bâtiment comporte un RdC accessible de plein pied ; le niveau R+1 est situé à 2.75m au -dessus du niveau R0.

L'établissement ne comporte pas d'accueil.

2/ REGLEMENTATION APPLICABLE

Arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif aux petits établissements.
Code du Travail.

3/ CALCUL DES EFFECTIFS

Au RDC, l'ancien effectif indiqué sur le précédent permis doit être calculé en application de l'art. U2 § 1: il est comptabilisé 8 personnes par cabinet de consultation.

RDC : Effectifs : 8 x 3 = 24 personnes à ce niveau. Public : 21 pers / Personnel : 3 pers

ETAGE : Effectifs : 8 x 4 = 32 personnes à ce niveau. Public : 28 pers / Personnel : 4 pers
Requis 1 escalier de 1UP. (Pas de dégagement accessoire dans la mesure où le dernier plancher est à moins de 8m).

Effectif TOTAL sur les 2 niveaux:
32+24 = 56 personnes. Public : 49 pers / Personnel : 7 pers

4/ CLASSEMENT PROPOSE

Le rez-de-chaussée de l'établissement a déjà été aménagé en 2015 en Maison Médicale ; cet aménagement a fait l'objet d'un dépôt de permis validé -avec avis favorable- par les services instructeurs du SDIS. Le classement initial de l'établissement était en 5ème catégorie de type W. Dans le cadre de l'extension de la Maison Médicale, nous proposons le classement suivant :

Effectif inférieur à 100 personnes, seuil de la 5ème catégorie en application de l'art. PE2 §1.

ERP de 5ème catégorie

Type PU : Etablissement de soins
Sans locaux à sommeil

5/ CONSTRUCTION / DEGAGEMENT / GAINES :

Construction et desserte :

La desserte est assurée par la voie privée existante, située proche de la Rue de la Fontaine Saint-Symphorien ; toutes 2 possèdent les caractéristiques propres aux voies engins.
La défense extérieure est assurée par un poteau incendie normalisé de DN 100mm situé à moins de 60m (n°24 – 120m3/h – 5.8 bars)
L'établissement possède 2 façades accessibles.

Le plancher bas du niveau le plus haut est à moins de 8m du niveau d'accès des secours, entre RdC et plancher bas du niveau R+1. Ce plancher existant est de degré CF 1H.

En application des articles PE5 et PU2, et en l'absence de locaux à sommeil, il n'est pas requis de stabilité au feu de la structure.

Pas de tiers contigu. L'établissement est isolé des tiers contigus par éloignement de plus de 5m. Les tiers en vis à vis se situent à plus de 12m de l'établissement.

Le bâtiment est constitué d'une structure béton pour les éléments porteurs ainsi que les façades.

Façades type maçonnerie enduit, bardage bois sur une partie du bâtiment en fermeture du balcon et en pourtour de l'élévateur, menuiseries métalliques ou PVC,
Couverture de l'auvent en bac acier.

Distribution intérieure :

Plancher haut inférieur à 8m, donc pas d'isolement requis entre locaux.
Le cloisonnement intérieur est prévu traditionnel.

Locaux à risques :

Pas de locaux à risques prévus à l'étage, mais un Espace d'attente sécurisé doit être mis en place.

Dégagements :

RdC : 3 cabinets de consultation de 8 personnes = 24 personnes.
Requis 1 Issue de 1UP + 1 dégagement accessoire.
Réalisé : 1 Issue de 2UP directement sur l'extérieur et 1 Issue de 1UP sur l'arrière du bâtiment.

R+1 : 4 cabinets de consultation de 8 personnes = 32 personnes.
Requis 1 escalier de 1UP. (Pas de dégagement accessoire dans la mesure où le dernier plancher est à moins de 8m).
L'escalier existant est conservé en l'état. La largeur de passage est supérieure à 0.90m.

Total établissement : 56 personnes.
Requis : 2 dégagements de 0.90m <u>ou</u> 1 dégagement de 1.40m et 1 dégagement accessoire
Réalisés : 1 dégagement de 1.40m complété par 1 dégagement de 0.90m totalisant 3UP.

Il n'existe pas de cul de sac de plus de 10m.
Distance maximale à parcourir inférieure à 30m.

Gaines :
Les conduits et gaines sont coupe-feu de traversée 1/4 heure.

Réactions au feu :
Les réactions au feu suivantes seront respectées pour les locaux aménagés :

- Revêtement sol : M4
- Plafonds : M1
- Revêtements muraux : M2
- Gros mobilier : M3

Désenfumage :
Le désenfumage de l'escalier est assuré par 1 exutoires de 1m², situé en façade et muni d'un tirez-lâchez (1 seul requis).

Pas de local supérieur à 300m², ni de local aveugle supérieur à 100m².
Donc pas de désenfumage des locaux.
Circulation de moins de 30m ne desservant pas de locaux à sommeil.
Donc pas de désenfumage des circulations.

Chauffage / Ventilation :
Chauffage type électrique .
VMC : A fonctionnement permanent pour les sanitaires et la kitchenette.
Kitchenette de moins de 20kW.

Installations électriques :
Les installations électriques seront conformes aux articles EL/EC et à la norme NF C15.100 et à l'arrêté du 14 Novembre 1988.

Eclairage de sécurité :
L'éclairage de sécurité d'évacuation et d'ambiance sera réalisé par des blocs autonomes.

Ascenseurs :
Elévateur neuf, avec attestation de conformité CE.

Moyens de secours :
Extincteurs portatifs à eau pulvérisé 6 l par 300 m², avec d < à 15 m pour atteindre un extincteur de tout point et au moins un extincteur par niveau, + extincteurs adaptés aux risques particuliers (extincteurs C02 près chaque armoire électrique…).

Affichage des plans et consignes de sécurité.

Alerte par ligne téléphonique. Affichage de l'interdiction de fumer.

Moyens d'évacuation des personnes en situation de handicap :
Création d'un EAS au niveau R+1.
Pas d'EAS au R0 dans la mesure où ce niveau est accessible de plein pied.

EAS, sur le palier d'escalier constitué de 2 emplacements.
. Parois CF 1h et porte CF1/2h avec ferme porte.
. Extincteur.
. BAES.
. Consignes.
. Téléphone
. Repérage sur la porte intérieure.

Lieu :

Date :

Maître d'Ouvrage :

Nom :

SIGNATURE ET CACHET :

Maître d'Oeuvre : Cabinet d'Architecture Firon

Nom : Laurent LOUBET

SIGNATURE ET CACHET :